

Qu'est-ce qu'un Plan Climat Territorial?

Déclinaison locale des dynamiques nationale et européenne pour le climat, le Plan Climat a pour but de permettre au territoire d'apporter sa contribution aux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effets de serre, de réduction de consommation d'énergie, et de production d'énergies renouvelables pour 2020 et 2050.

Si l'horizon paraît lointain, l'atteinte de ces objectifs implique d'engager un effort soutenu dès aujourd'hui et de poser les bases d'un travail prospectif et collectif qui fera émerger une vision du territoire à long terme ainsi que la trajectoire permettant de l'atteindre.

Le Plan Climat a deux champs d'actions majeurs :

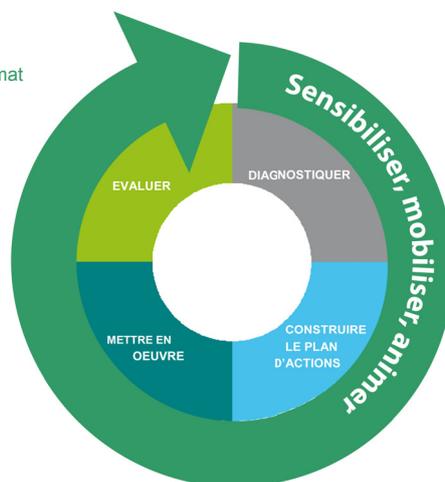
- Atténuer l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie.
- Réduire la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique et de l'épuisement des énergies fossiles.

LE SCOT SAMBRE AVESNOIS, UN TERRITOIRE DE PROJET

Conscient de sa responsabilité face aux enjeux liés au changement climatique et à l'épuisement des énergies fossiles, le Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois a décidé en 2010 de reprendre la dynamique du Plan Climat Sambre Avesnois - initialement préfigurée par l'AMVS et le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

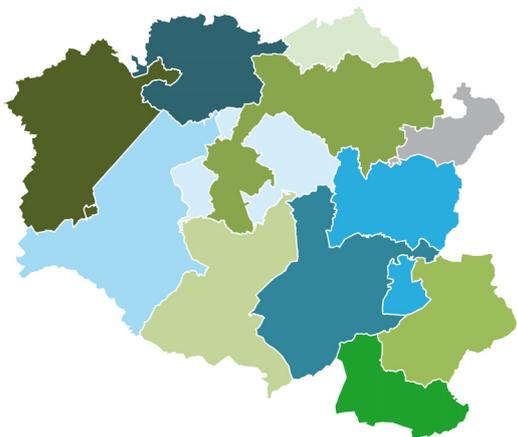
Le Plan Climat évolue donc au sein du processus d'élaboration du SCoT comme une étude complémentaire et contribuera à l'enrichissement du projet de territoire qu'il constitue.

Schéma d'élaboration d'un plan climat



Après une étape de préfiguration, permettant de définir la gouvernance et le territoire concerné, un Plan Climat s'élabore en 4 phases:

- Le diagnostic : bilan des émissions et consommations du territoire et photographie de ses acteurs en matière de développement durable
- La construction : la définition d'une feuille de route visant des objectifs chiffrés définis en fonction du diagnostic, ainsi qu'un programme d'actions prioritaires
- La mise en oeuvre : réalisation des actions prioritaires et d'efforts continus de mobilisation et de sensibilisation
- L'évaluation : menée régulièrement par le suivi d'indicateurs, cette phase permet une prise de recul sur l'efficacité de la stratégie et des actions mises en place



? Les réponses à vos questions!

LES RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC

Outils d'aide à la décision pour la construction du Plan d'Actions

Pourquoi le Bilan Carbone® ne parle-t-il que de Teq CO₂ et de MWh ? Ne prend-il pas en compte les autres GES et les autres énergies ?

Le Bilan Carbone® permet d'estimer les émissions des 6 principaux gaz retenus lors du Protocole de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC, SF₆). Afin de rendre ces grandeurs comparables et additionnables, les émissions de GES quelque soit leur origine, sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ et toutes les consommations d'énergie sont exprimées en MWh.

Le diagnostic est-il toujours basé sur des données mesurées sur le territoire ?

Non. Les postes d'étude pour lesquels les données ne sont pas disponibles sont évalués à partir de moyennes nationales.

Le Bilan Carbone® prend-il en compte le rôle de « puits de carbone » que peuvent représenter les espaces boisés de la Sambre Avesnois ?

Non. Ne sont pris en compte que les émissions et consommations imputables aux activités anthropiques. Le milieu et ses caractéristiques ne sont pas pris en compte.

Les résultats par EPCI ne prennent pas en compte la création de la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois, pourquoi ?

Le périmètre géographique d'étude a été défini en 2010 lors de la rédaction du cahier des charges de l'étude. Il comporte donc 12 EPCI et 2 communes non rattachées.

Puis-je comparer les résultats du Bilan Carbone® avec ceux d'un autre territoire ?

Non. Les résultats obtenus sont très dépendants des données disponibles et de la méthode utilisée. Deux diagnostics peuvent être réalisés selon deux méthodes différentes et n'auront pas tout à fait les mêmes résultats chiffrés.

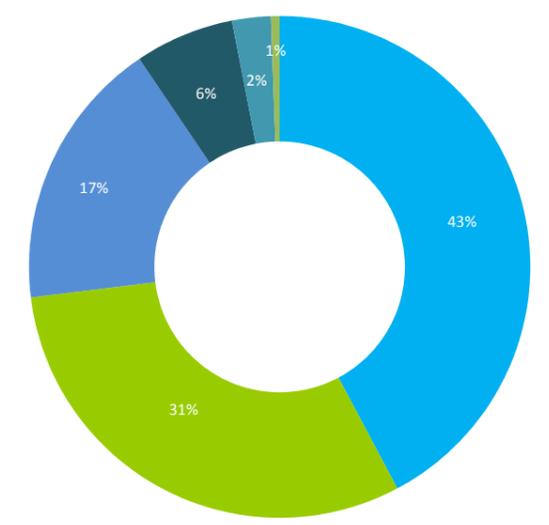
Vu les précautions d'usages et les limites de l'étude, à quoi cela sert-il d'avoir réalisé un tel diagnostic ?

Un diagnostic énergie-climat sert à donner des ordres de grandeurs, à hiérarchiser les postes d'émissions afin de prioriser les actions. De plus, cela nous donne également la possibilité d'avoir une vision de l'état des données disponibles sur les secteurs étudiés.

Concrètement à quoi correspond une Teq CO₂ ? Un Mwh ?

1Teq CO₂ correspond à 4 aller-retour Paris-Bordeaux en avion ou 13 mois de fioul pour une maison de moins de 40 ans
1MWh correspond à l'énergie consommée par 1000 aspirateurs de 1000W pendant 1 heure.

PROFIL ÉNERGÉTIQUE



Répartition des consommations par type d'énergie

7 118 449 MégaWattheures au total
24.8 MWh/hab pour les combustibles
5.5 MWh/hab pour l'électricité

Les secteurs **INDUSTRIEL** et **RÉSIDENTIEL** dont les profils de consommation sont dominés par le gaz naturel, sont les plus consommateurs.

Une part relative au **TRANSPORT** plus élevée qu'en Région.

Des modes de consommation reposant encore de manière importante sur les **PRODUITS PÉTROLIERS, LE BOIS ET LE CHARBON**, dans le secteur des transports et dans le résidentiel.

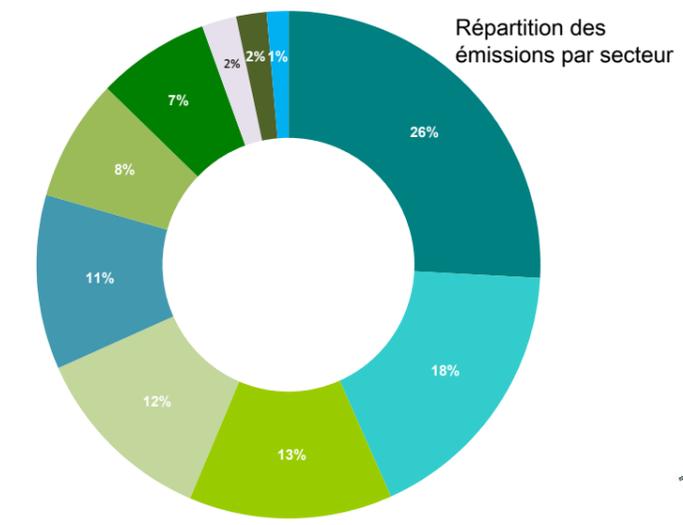
PROFIL CARBONE

Singularité du territoire liée à la **PRÉSENCE D'UN IMPORTANT SITE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE**, la Centrale Poweo, qui produit pour une population plus importante que celle de l'arrondissement (**26 % des émissions de GES**).

IMPORTANTANCE DE L'AGRICULTURE (18%) notamment liée à la vocation d'élevage de l'arrondissement.

Des résidents très **DÉPENDANTS DE L'AUTO-MOBILE** pour leurs déplacements quotidiens.

Un **PARC RÉSIDENTIEL VIEILLISSANT** avec une faible efficacité énergétique et des modes de chauffage particulièrement émissifs.



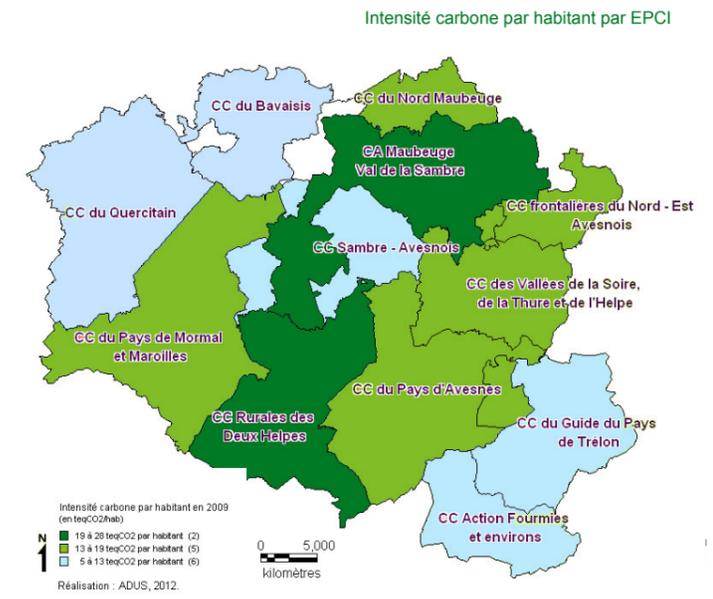
Répartition des émissions par secteur

3,8 millions de Teq CO₂ au total
16 Teq CO₂ /hab

Le diagnostic, un premier état des lieux

Cette étude constitue une aide à la décision pour la construction de la vision stratégique locale à court et moyen terme, en matière d'énergie et de climat. Comportant une double approche (consommation énergie, émissions directes et indirectes de GES), le diagnostic énergie-climat doit permettre d'identifier les postes sur lesquels les actions de réduction des consommations de ressources fossiles mais aussi d'émissions de GES doivent être envisagées. Ce diagnostic constitue également un point de départ pour l'évaluation future de l'efficacité des actions mises en place.

Attention ! Les résultats affichés ici sont les résultats globaux, comprenant le site de production d'énergie «Powéo», dont les capacités de production dépassent les besoins des résidents. Les résultats hors Powéo sont détaillés dans le rapport du Diagnostic.





ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
ADUS : Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre
CH₄ : Méthane (gaz retenu lors du protocole de Kyoto)
CMs : Composés Minéraux Solides (Bois, charbon ...)
CO₂ : Gaz carbonique (gaz retenu lors du protocole de Kyoto)
EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
GES : Gaz à Effets de Serre
HFC : Hydrofluorocarbures (gaz retenu lors du protocole de Kyoto)
MWh : Mégawattheure
N₂O : Protoxyde d'azote (gaz retenu lors du protocole de Kyoto)
PCET : Plan Climat Energie Territorial (rendu obligatoire par le Grenelle 2 pour certaines collectivités et entreprises)
PCT : Plan Climat Territorial (Démarche volontaire d'engagement en lien avec les appels à projets de la Région et de l'ADEME)
PFC : Perfluorocarbures (gaz retenu lors du protocole de Kyoto)
PNR : Parc Naturel Régional
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SMSSA : Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois
TeqCO₂ : Tonne Equivalent CO₂

Et pour en savoir plus...

Syndicat Mixte du SCOT Sambre Avesnois :
<http://www.scot-sambre-avesnois.fr>

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie :
<http://www.ademe.fr>

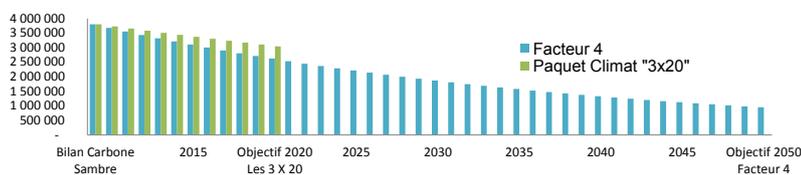
Centre de Ressource du Développement Durable (CERDD) en Nord Pas de Calais :
www.cerdd.org

Observatoire ADEME des Plans Climat en France :
<http://observatoire.pcet-ademe.fr/>

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) :
www.developpement-durable.gouv.fr/

ONERC, Observatoire National des Effets du réchauffement Climatique :
www.effet-de-serre.gouv.fr

NOS OBJECTIFS DE RÉDUCTION



Projection des réductions annuelles au rythme du Facteur 4 et du Paquet Climat

A échéance 2020

Réduction de 20% des émissions de GES par rapport aux émissions 2009 soit une économie de :
770 000 TeqCO₂ (3 TeqCO₂ par an et par habitant)

Réduction de 20% des consommations d'énergie par rapport à 2009, soit une économie de :
1400 000 MWh (6 MWh par habitant et par an)

A échéance 2050

Une réduction de 75 % les émissions de GES par rapport à 2009 soit une économie de :
12 TeqCO₂ par habitant et par an

Le document complet du diagnostic énergie-climat est téléchargeable sur le site de l'ADUS :

<http://www.adus.fr/observatoires.html>

CONTACT : emma.desette@adus.fr
 03.27.53.01.36

Rédaction : ADUS
 Maquette : Alice Driat
 Impression : Imprimerie ROUE Jeumont

